

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Etaients présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON (19 h.), Bruno JAFFRE, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Daniel HUIBAN, Corinne DERRIEN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL, Laurent MINTEC et Flore MEFORT.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Laurent MINTEC.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1°) Comptes de gestion 2015 :

Les comptes de gestion 2015, dressés par Monsieur Alain FRANCOIS, receveur municipal, sont adoptés à l'unanimité. Les résultats d'exécution budgétaire sont les suivants :

- Budget principal :
 - o Fonctionnement :
 - Recettes 2015 960 002.58 €
 - Dépenses 2015 815 151.57 €
 - Excédent 2015 144 851.01 €
 - Résultat à la clôture de l'exercice 2014 201 775.67 €
 - Part affectée à l'investissement en 2015 - 164 361.06 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2015 182 265.62 €
 - o Investissement :
 - Recettes 2015 294 815.88 €
 - Dépenses 2015 138 846.78 €
 - Excédent 2015 155 969.10 €
 - Résultat à la clôture de l'exercice 2014 13 852.91 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2015 169 822.01 €
- Budget du service eau et assainissement :
 - o Fonctionnement :
 - Recettes 2015 205 415.56 €
 - Dépenses 2015 170 517.01 €
 - Excédent 2015 34 898.55 €
 - Résultat à la clôture de l'exercice 2014 68 950.66 €
 - Part affectée à l'investissement en 2015 31 645.49 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2015 72 203.72 €
 - o Investissement :
 - Recettes 2014 150 046.80 €
 - Dépenses 2014 186 892.11 €
 - Excédent 2014 - 36 845.31 €
 - Résultat à la clôture de l'exercice 2013 251 301.01 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2014 214 455.70 €

2°) Comptes administratifs 2015 :

Les comptes administratifs 2015, tels que résumés ci-dessous, sont approuvés à l'unanimité.

- Budget principal :
 - o Fonctionnement :
 - Dépenses : 815 151.57 €
 - Recettes : 960 002.58 €
 - Résultat exercice 2015 : 144 851.01 €
 - Résultat au 31.12.2015 (avec reports 2014) : 182 265.62 €
 - o Investissement :
 - Dépenses : 138 846.78 €
 - Recettes : 294 815.88 €
 - Résultat exercice 2015 : 155 969.10 €
 - Résultat au 31.12.2015 (avec reports 2014) : 169 822.01 €

- Budget du service eau et assainissement :
 - o Fonctionnement :
 - Dépenses : 170 517.01 €
 - Recettes : 205 415.56 €
 - Résultat exercice 2015 : 34 898.55 €
 - Résultat au 31.12.2015 (avec reports 2014) : 72 203.72 €
 - o Investissement :
 - Dépenses : 186 892.11 €
 - Recettes : 150 046.80 €
 - Résultat exercice 2015 : - 36 845.31 €
 - Résultat au 31.12.2015 (avec reports 2014) : 214 455.70 €

3°) Affectation des résultats 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2015 de la façon suivante :

a) Budget principal :	
a. Résultat de fonctionnement 2015	182 265.62 €
b. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	128 966.59 €
c. Report en section de fonctionnement	53 299.03 €
b) Budget « service eau et assainissement » :	
a. Résultat de fonctionnement 2015	72 203.72 €
b. Affectation à la section d'investissement (compte 1068)	59 028.11 €
c. Report en section de fonctionnement	13 175.61 €

4°) Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2016 :

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, pour l'année 2016, les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation	10.71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.82 %

Remarques :

Daniel HUIBAN pose des questions sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties créée par Quimperlé Communauté et sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Joël DERRIEN répond que, globalement, il y a une légère baisse sur le budget de la communauté. Il n'y a pas d'impôt supplémentaire. Daniel HUIBAN constate que « plus on trie, plus on paie cher ». Joël DERRIEN précise que la mise en place de la redevance au lieu de la taxe aurait coûté plus cher.

5°) Budgets primitifs 2016 :

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les budgets primitifs 2016 de la façon suivante :

a) Budget principal :	
<u>Section de fonctionnement</u>	
S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de	1 004 989.03 €
<u>Section d'investissement</u>	
S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de	646 356.61 €
<u>Vote :</u>	
Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	15
Pour	15
b) Budget du service « eau et assainissement » :	
<u>Section de fonctionnement</u>	
S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de	218 489.61 €
<u>Section d'investissement</u>	
S'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de	1 093 769.50 €
<u>Vote :</u>	
Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	15
Pour	15

Remarques :

Daniel HUIBAN demande ce que va devenir le local occupé actuellement par la Poste. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'il faudrait trouver une activité, telle infirmière ou autre.

6°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Cédric JAULNEAU demande des précisions sur l'abri-bus PMR prévu Place de Kilmacow. Jean-Pierre GUILLORE présente le projet. Bruno JAFFRE fait remarquer que l'endroit prévu est isolé par rapport à l'emplacement actuel situé à proximité des commerces ; pas rassurant pour les parents de déposer leur enfant seul à cet endroit. Françoise GOLIES indique, qu'actuellement, c'est dangereux sur la Place du Centre quand tous les enfants attendent. Un plan du projet d'abri-bus a été transmis par mail aux membres du conseil.
- b) Cédric JAULNEAU signale que tous les chauffeurs de TBK ne respectent pas la limitation de vitesse dans le bourg. Jean-Pierre GUILLORE répond qu'un courrier va être adressé dans ce sens à TBK.
- c) Joël DERRIEN demande ce qui est prévu pour l'aménagement des entrées de bourg. Jean-Pierre explique la proposition faite par le FIA et l'ATD de Scaër. Le projet est à revoir ; l'aménagement prévu Rue de Scaër, à savoir une bande centrale un peu surélevée, ne paraît pas convenir.
- d) Valérie COMBOT demande s'il y a une possibilité d'élargir les trottoirs ou de faire quelque chose pour l'accessibilité de ceux-ci aux personnes à mobilité réduite, notamment sur la Rue de Scaër.
- e) Fabienne LE GALL indique aux membres du conseil municipal qu'une exposition sur les broderies de Pascal JAOUEN va débiter à la médiathèque. Le vernissage a lieu samedi 2 avril à 11 heures.
- f) Hélène CHARPENTIER soulève le problème des trottinettes dans la cour de l'école. Christine KERDRAON indique que, suite à l'accident survenu sur la cour de l'école en janvier 2016 et à la demande des parents, les vélos et trottinettes ont été supprimés dans la cour sur le temps périscolaire. Les enseignants souhaitent conserver l'usage de ces vélos et trottinettes sur le temps scolaire. Jean-Pierre GUILLORE précise que les enseignants en assument la responsabilité. Fabienne LE GALL indique que les élèves du cours moyen se plaignent de ne plus avoir les vélos. Christine KERDRAON répond, qu'à la demande des parents d'élèves, il sera acheté un bac à sable.
- g) Jean-Pierre GUILLORE informe les membres du conseil que le transfert de la Mairie vers la Maison des Associations se fera le 12 avril 2016.
- h) Christine KERDRAON informe les membres du conseil que, suite à une demande des enseignants et au vote en conseil d'école, un courrier de demande de modification des créneaux horaires des temps d'accueil périscolaire a été transmis à l'inspectrice de l'Education Nationale. En cas d'accord de l'inspectrice, les TAP se dérouleront de 15 h.45 à 16 h.30 à compter de la rentrée de septembre 2016.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 30 mars 2016

Le Maire,

Jean-Pierre GUILLORE.